



Situation complexe d'un accident

Par **camille gouteux**, le **14/03/2018** à **18:26**

Bonjour, j'ai été victime d'un accident dans un rond-point lundi, J'ai percuté par l'arrière une caravane qui était tractée par un camion. Mais celui-ci reculait en pleins milieu du rond-point car il c'était trompé de sortie. La police témoin de l'accident (ils étaient derrière moi) c'est arrêté directement (les occupant de la caravane étaient très tendu). Mon véhicule est équipé d'une caméra (très utile dans ces moment-là)

Le conducteur du camion (qui n'était pas le sien) a assuré aux policiers que sa caravane avais été assuré par téléphone. Une fois le constat fait en présence de la police mon véhicule est reparti sur une dépanneuse car je ne pouvais plus rouler avec (pare-chocs décroché capot plié, phares cassés, radiateur cassé, etc...)

Le lendemain le conducteur du camion m'appel pour m'informer que sa caravane n'était pas assurer au moment de l'accident et qu'il venait de l'assurer et ma proposer de refaire un constat que j'ai refusé.

Après son appel j'ai été au commissariat de ma ville pour déposer les images et informer au agent de police que le véhicule que j'ai percuté n'était pas assuré au moment de l'accident. Dans l'histoire... qui est en tort ?

Moi, du fait que je lui rentre dans le cul ?

Ou alors lui qui reculait dans un rond-point avec un véhicule non assuré ?

Depuis lundi cette question me tourne dans la tête car je n'ai pas envie de prendre du malus pour un inconscient qui se permet de faire tout et n'importe quoi !

Par **Chaber**, le **14/03/2018** à **18:47**

bonjour

Avez-vous rempli un constat amiable?

Si oui est-il précisé que le tiers reculait?

Ou la police a-t-elle fait un constat? (en précisant le recul)

votre caméra peut-elle prouver que le tiers reculait?

Par **camille gouteux**, le **16/03/2018** à **20:13**

Oui nous avons effectué un constat amiable en présence de la police, j'ai bien indiqué dans les observations le véhicule B reculais. Sur les images filmées par la caméra on voit très bien le véhicule reculer sur le rond-point. La police a fait un rapport d'intervention. Mon assureur doit prendre contact avec la police pour avoir la version de la police et les images de la caméra.

Pour le moment je me retrouve sans véhicule tant que l'assurance n'a pas décidé de qui est en tort dans l'histoire !

Tous les documents ont été remplis correctement mais vu que les gens du voyage sont de vrais magouilleurs je suis sûr à 200% qu'ils vont réussir à faire en sorte que je paye tout ou alors faire 50/50.

Une mains courante a été déposé au commissariat au vu des nombreux appels (15/20 par jours) venant de la part du propriétaire de la caravane qui veut absolument me voir et refaire le constat pour modifier la date dessus (maintenant qu'il est assuré). Mais je n'ai pas du tout l'intention de refaire un constat et mon assurance me le déconseille également.

Après le passage de l'expert mon véhicule est déclaré épave, toute la carrosserie avant est HS, et le moteur est descendu et a reculé de 7 cm... Mon véhicule n'a que 4 ans !!

Par **Chaber**, le **17/03/2018** à **11:35**

bonjour

[citation] j'ai bien indiqué dans les observations le véhicule B reculais.[/citation]pourquoi ne pas avoir coché la case Reculer pour B?.Il faut savoir que les assureurs privilégient en premier les croix, le plan.

[citation] refaire le constat pour modifier la date dessus (maintenant qu'il est assuré). Mais je n'ai pas du tout l'intention de refaire un constat et mon assurance me le déconseille également. [/citation]ce qui serait un faux, d'autant que la police est intervenue.

[citation]Pour le moment je me retrouve sans véhicule tant que l'assurance n'a pas décidé de qui est en tort dans l'histoire ! [/citation]Etes-vous assurée en Dommages pour votre véhicule?

Si oui votre assureur doit vous indemniser franchise déduite?

Si non il va falloir saisir le FGAO.